N° 72. Vendredi 25 Mars 1842. 3me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le* 24 *mars.*

[illegible] lisons aujourd'hui dans le *Staats-Courant* :

« [illegible] jusqu'à présent, on n'agissait pas d'une manière [illegible] dans les diverses parties du royaume pour la célébra[tion des] jours fériés par les militaires professant la religion catho[lique], Sa Majesté, informée de cet état des choses par le [direct]eur-général de la guerre, a voulu y pourvoir spéciale[ment. Le] directeur-général pour les affaires du culte catholique [s'est] entendu à ce sujet avec l'internonce papal près de la Cour [illegible]. Cette affaire portée à la connaissance de S. S. le [pape] Grégoire XVI, le Saint-Père conformément au désir du [roi a] réglé ces intérêts religieux et, en conséquence, le direc[teur-]général de la guerre, par circulaire du 19 de ce mois, [rap]portant toutes autres dispositions précédentes à cet égard, [infor]me les diverses autorités militaires, que les militaires du [culte] catholique ne seront obligés d'entendre la messe, que les [diman]ches et les jours fériés ci-après, à savoir :

[La] Circoncision (1er janvier) ;
[L'É]piphanie (6 janvier) ;
[Le] deuxième jour de Pâques ;
[L'A]scension ;
[Le] deuxième jour de la Pentecôte ;
[La] Fête-Dieu ;
[L'A]ssomption (15 août) ;
[La] Toussaint (1er novembre) ;
[La] Noël (25 décembre) ;
[Le] deuxième jour de Noël (26 décembre).

[Quant] à ces parties du royaume et du duché de Limbourg où [les mil]itaires du culte catholique sont dispensés, par des actes [illegible] de l'autorité ecclésiastique, de l'obligation de célé[brer] quelques-uns des jours fériés mentionnés ci-dessus, les [militai]res appartenant à la même communauté sont également [dispen]sés de cette obligation. »

L'*Amsterdamsche Courant* nous apprend que la régence [d'Amst]erdam a arrêté que la pose de la première pierre de la [nouvel]le Bourse ne se fera pas solennellement, afin de prévenir [les malh]eurs qui pourraient résulter d'une trop grande affluence [de mon]de dans un endroit qui n'y est pas propre. Plus tard, [lorsque] la Bourse sera achevée, elle sera inaugurée et ouverte [au com]merce, en grande cérémonie.

[Les tr]avaux du Rokin, de la porte dite *Weteringspoort* et des [prome]nades sur les boulevards intérieurs sont poussés avec acti[vité et s]eront achevés en grande partie avant la fin de l'été.

[La vil]le a fait construire par M. C. Verveer un nouveau bateau [à vapeur] en fer pour le service entre la *Nouvelle Auberge de la* [illegible] et le *Tolhuis.* Les machines de ce pyroscaphe qui sont de la [force] de 40 chevaux sortent de la fabrique de MM. P. van Vlis[singen] et Dudok van Heel. Ce bateau fera le service déjà au mois [illegible] prochain.

[Le] 18 mars, est décédée à Darmstadt, à l'âge de 66 ans, [Ma]dame la princesse de Colloredo-Mansfeld, née comtesse [d'Oetti]ngen Baldern, épouse du prince Colloredo-Mansfeld, [cheva]lier de la Toison d'or, et premier grand-maître de la mai[son de] S. M. l'empereur d'Autriche. Avec elle s'éteint la branche [de Bald]ern de l'ancienne maison comtale d'Œttingen.

[L'a]rchevêque de Paris a ordonné des prières pour l'Eglise [d'Espa]gne, selon les intentions du Souverain Pontife.

[Un gra]nd nombre de feuilles étrangères ont parlé de prétendus [troubles] à St.-Pétersbourg où deux régimens insurgés auraient [été ma]ssacrés par les troupes restées fidèles à l'empereur. Nous [apprenons a]ujourd'hui par une lettre de Berlin que, d'après les rapports de voyageurs qui ont quitté St.-Pétersbourg, il y quinze jours seulement, cette nouvelle, que nous nous étions du reste abstenu de reproduire, est dénuée de tout fondement.

Un correspondant de la *Gazette Universelle de Leipzig* croit que l'Allemagne pourrait, en cas de guerre, compter plus sur la Belgique que sur la Hollande. Il base cette opinion sur ce que la Hollande, dit-il, n'est encore jamais entrée dans une alliance avec un autre état sans arrière-pensée. Ce profond politique devrait bien faire connaître [illegible] qui aient agi différemment ?

— On évalue à plus de 3,000 le nombre des réfugiés espagnols, partisans de Marie-Christine, qui se sont retirés en Portugal, après la non-réussite de leur complot du 7 octobre. Ces réfugiés viennent d'être incorporés dans l'armée des chartistes, et l'on dit que le régent espagnol a envoyé plusieurs notes au cabinet de Lisbonne, pour réclamer le licenciement de tous les réfugiés espagnols qui font partie en ce moment de l'armée portugaise.

Nous voyons par la *Gazette d'Etat de Prusse* qu'Ernst, de retour de son voyage à Breslau et à Varsovie, où il a obtenu un immense succès, donne de nouveau plusieurs concerts à Berlin.

— Nous voyons dans le *Handelsblad* que M. H. Bérail, directeur de l'établissement central de l'industrie séricicole pour le Brabant-Septentrional, à St.-Michiels Gestel, a fait, lundi au soir, dans le local de la Société *Doctrina et Amicitia* à Amsterdam, un rapport des plus intéressans, dit le *Handelsblad*, sur les progrès de cette industrie chez nous. M. Bérail a démontré, comme il l'a déjà fait maintefois antérieurement, que le climat de la Néerlande est aussi propice que celui de tout autre pays, à l'exploitation de cette branche qui intéresse si vivement l'agriculture, l'industrie et le commerce. Le mois dernier, M. Bérail a fait à Utrecht un semblable exposé de situation, qui lui a valu un accroissement considérable d'actionnaires pour la Société dont il soigne les intérêts avec autant de zèle que d'habileté.

— On sait, dit le *Courrier français*, que le marquis Claude de Jouffroy a eu la gloire de faire naviguer, en 1776, les premiers bateaux à vapeur. Son fils, Achille de Jouffroy, a tenu à marcher sur ses traces. Plusieurs fois la presse a entretenu le public des essais faits par lui pour remplacer les roues des bateaux à vapeur par un appareil plus commode ; et nous avons publié, l'an dernier, un rapport favorable fait à l'Académie des sciences sur le nouveau moteur qu'il propose.

M. de Jouffroy a substitué aux roues deux palmes ou pattes de cygne articulées, placées à l'arrière du bâtiment, et douées d'un mouvement alternatif. Elles s'ouvrent pour frapper l'eau à reculons et se ferment ensuite pour revenir à la place qu'elles occupaient. Cet appareil a été appliqué à une goëlette de 120 tonneaux qui a manœuvré avec succès sur la Seine.

Ce navire, la *Marie Louise*, capitaine Grevin, est arrivé hier dans notre port, venant de Rouen. M. de Jouffroy se propose de l'essayer en mer, afin de reconnaître si ses palmes pourront résister au choc des vagues et au tangage.

Le marquis de Jouffroy a soumis l'été passé le modèle de sa nouvelle invention, appliquée sur une très-petite échelle, à S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas. M. de Jouffroy se proposait dès lors de faire un second voyage en Hollande, aussitôt que son navire, dont parle le *Courrier français*, serait achevé, afin de prouver par le fait, la supériorité de sa méthode sur celle en usage encore aujourd'hui.

Nous extrayons en résumé du *Staats-Courant* les nouvelles commerciales suivantes :

Archangel, février 1842.

Pendant 1841, il a appareillé de notre port 245 navires de mer et 81 bateaux de cabotage. 36 de ces navires, dont 19 sous pavillon néerlandais, ont fait voile pour les Pays-Bas, avec de la linette, de l'avoine, du seigle, du chanvre, du suif, de l'huile de baleine, de la potasse, du goudron, de la poix, des nattes et des bois. L'exportation a consisté en grande partie en vins français, portugais, de Ténériffe, du Rhin, etc., et en quelques petites parties de café, d'amandes, de prunes, de figues, de fromage d'Edam, de riz, de plomb, de bois de teinture, de sucre de la Havanne, d'huile de palmier, de piment et de poivre. Tous les navires néerlandais sont arrivés sur lest.

[illegible]

Il y a eu ici en 1841, 66 arrivages, sous pavillon néerlandais, venant [illegible] des ports étrangers. Ces navires, dont plusieurs [illegible] lest, ont apporté des tuiles, du fromage, du hareng, du sel et des marchandises diverses. Tous ces navires ont réappareillé pour les Pays-Bas et pour diverses autres destinations, avec du chanvre, du lin, des grains, des graines et du bois.

Libau, le 13 janvier 1842.

Le mouvement de la navigation sous pavillon néerlandais dans notre port, pour 1841, a été de 37 navires. Ils sont arrivés sur lest, pour la plus grande partie ; quelques-uns ont apporté des tuiles et des harengs et ils ont réappareillé la plupart avec de l'orge et du seigle et d'autres avec des graines, de la farine et du bois, pour diverses destinations dans lesquelles la Néerlande a eu la plus large part. En outre, 3[illegible] navires, sous divers pavillons étrangers, ont mis à la voile pour les Pays-Bas, avec du seigle, de l'orge, de la graine de chanvre, du chanvre, des soies pour brosses, du bois et des pois. La dernière récolte de seigle aux environs de Libau, a été inférieure d'un [illegible] à celle de l'année précédente. Par suite des forts achats de farine de seigle faits par le gouvernement, toute l'ancienne provision en a été absorbée, de manière que, pendant l'automne, on a déjà expédié 1,800 lasts de la nouvelle provision. Les commandes de seigle se continuent et il ne faut pas ainsi compter sur une baisse des prix. L'orge est bien venue et elle est d'une belle et forte qualité ; on a semé peu de froment. La linette est bien rentrée et elle a produit plus que l'année précédente.

Windau, le 5 janvier 1842.

Nous n'avons eu ici que deux arrivages sous pavillon néerlandais, en 1841. Les appareillages, pour cette année, se sont élevés à 69 dont 16 pour les Pays-Bas.

Notre correspondance particulière contient des lettres de Manille, du 8 décembre de l'année dernière, arrivées par voie de Suez, et desquelles nous extrayons les passages suivans :

« Deux choses occupent les esprits, bien que la tranquillité soit rétablie, 1° l'effervescence de la population ; 2° la violence adoptée par les autorités supérieures dans la répression du mouvement populaire. Voici d'après des documens qui nous sont parvenus, quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt. Un avis donné au public par le général Oraa, et portant, de Manille, la date du 9 novembre, annonce que le rebelle Apolinario de la Cruz (chef de la révolte), a été passé par les armes en la Cabecera de Tabayas, après avoir reçu les secours spirituels ; 2 jours après, ont subi le même sort, les autres Cabecillas Dionisio de los Reyes, Gregorio Miguel de Jesus et Francisco Espinosa de la Cruz. Une ordonnance rendue au palais de Manille, le 10 novembre, et signée Oraa, promet une amnistie à tous ceux qui ont pris part à ce mouvement, ayant été fanatisés par Apolinario de la Cruz et par le nommé Purgatorio. 20 jours leur sont accordés pour se présenter devant l'autorité. Dans le délai de 15 jours, devront être livrées à l'autorité toutes les armes à feu. On dit que la collision désespérée qui avait eu lieu entre la troupe du [illegible]

FEUILLETON.

HÉVA. (1)

VIII.

UNE NUIT DE TERREUR.

[La parole] s'arrêta sur les lèvres de Gabriel. Klerbbs appuya sa tête sur [la rampe d]u balcon, et à travers le réseau des fleurs, il suivit la direction [indiquée] par le signe de Gabriel.

[Dans un] coin des bordures ténébreuses du lac, et à la lueur rapide d'un [éclair, o]n vit se détacher un profil humain dans un fond lumineux.

[En Euro]pe, et dans nos campagnes, presque peuplées comme les villes, [une sem]blable apparition n'exciterait aucune défiance ; mais, sur un [point re]culé de la province de Madras, et à cette époque de la colonisation, [la prése]nce d'un être humain, à minuit, dans un désert, était effrayante. [L'hab]itation n'avait pourtant rien à redouter d'un ennemi isolé ; elle [était] même défendue contre les attaques des hommes et des animaux : [la] porte roulait son bois de fer, à triple couche, sur des gonds de [bronze,] comme la porte d'une pagode. Les légères persiennes des croi[sées ext]érieures cachaient des panneaux de métal, semés de clous, comme [les coffres-fo]rts des banquiers, à la cité de Londres. Ce système de fortifi[cation do]mestique suffisait pour décourager les Indiens marrons, et les [illegible]deles. Au reste, aux heures du milieu de la nuit, personne n'o[sait] rôder autour de l'habitation. Souvent les tigres, attirés par [l'odeur des c]hevaux et des bœufs, venaient bondir sous les étables, et [illegible], comme des oiseaux de proie, devant l'immobilité mena[çante des fa]çades, qui semblaient les regarder avec leurs soupiraux ronds et [noirs.] Les tigres noirs, plus hardis que les autres, s'accroupissaient [illegible] comme des sphinx, sur les marbres de la terrasse, et prome[naient autour d']eux des regards tranquilles et insolens, comme si, pen[dant la nuit, l']univers leur appartenait. Ces monstres sont les plus ef[frayans que la natu]re ait inventés : ils regardent l'homme avec une attention étrange, et attachent sur sa face leurs grands yeux, dont les orbes sont d'ébène, avec un cercle de vif argent.

Klerbbs recula dans la chambre sur la pointe des pieds, ouvrit doucement sa boîte à pistolets, et revint, armé des deux mains, reprendre sa place au kiosque, après avoir éteint la lampe.

A chaque rayonnement de l'éclair, la sombre et mobile silhouette se dessinait toujours par dessus les masses ténébreuses ; et dans ce moment, rapide comme la pensée, on pouvait même voir s'agiter des boucles de cheveux sur le front du fantôme du Lac.

Klerbbs mit ses lèvres sur l'oreille de Gabriel et lui dit, d'une voix si basse, qu'elle était presque le silence : — Un ami ne vient pas, tête nue, dans une nuit d'orage, dans une ménagerie de tigres, prendre cette position au bord d'un lac.

— C'est juste ! dit Gabriel, sur le même ton.

— Donc, c'est un ennemi, dit Klerbbs... Il y a cinquante pas à-peu-près d'ici au lac... Qu'en pensez-vous ?

— A-peu-près.

— Je vais les mesurer avec une balle.

— Attendez, Klerbbs... j'entends du bruit dans l'allée de la ferme..., les feuilles sèches remuent... ; c'est ce pauvre Çourâ qui a peur de l'orage, et vient demander asile !... Ce chien est intelligent ; il a flairé quelque chose dans l'air... il s'arrête... il allonge son museau vers le lac..., il se rappetisse, et marche à plat-ventre du côté de l'apparition...

Klerbbs, le pistolet tendu, pressa la détente au premier éclair. Le coup de feu retentit comme un éclat de tonnerre dans cette solitude aux mille échos. Puis un silence de mort retomba sur les rives du lac.

— Voilà un horrible mystère ! dit Gabriel ; Çourâ n'a pas aboyé !

— Oh ! dit Klerbbs maintenant que le fantôme est tué, descendons et allons le classer. Je n'ai jamais vu de fantôme indien.

— Comment savez-vous qu'il est tué ? dit Gabriel.

— Eh ! n'ai-je pas tiré sur lui ?

— Oui.

— Eh bien ! il est mort.

— Et ce chien ! ce chien ! qui n'a pas aboyé, qui s'est avancé vers l'apparition ! et qui ne revient pas... Çourâ ! Çourâ ! Çourâ !...

— Je vais l'appeler moi, vous allez le voir accourir... il faut prendre la voix du bonze enrhumé... Çourâ ! Çourâ ! Çourâ !... Il y a là-bas un écho qui ne dort pas, et qui m'imite parfaitement... Çourâ ! Çourâ !... Oh ! je suis têtu comme un Anglais ; je veux que Çourâ [illegible]... Quel diable de nom ces Indous donnent à leurs chiens !... Descendons... Avant, je vais recharger mon pistolet... Prenez vos armes aussi Gabriel... Je vous remercie de m'avoir rappelé de Tranquebar... j'adore des aventures ! voilà la vie !... Comprenez-vous les gens qui croient qu'on ne peut exister que sur un monceau de boue, détrempé à la pluie, qu'on appelle une capitale du nord de l'Europe ?... Descendons.

— Klerbbs ! Klerbbs ! dit Gabriel qui n'avait pas quitté le kiosque ; mon ami, nous avons fait une sottise... nous nous sommes oubliés... J'entends du bruit dans les chambres... votre [illegible] a réveillé tout le monde !...

— Eh bien ! [illegible]

En effet, des bruits de pas, et des grincemens de croisées se faisaient entendre sur la façade opposée au lac. Gabriel montrait du doigt à Klerbbs la mobile clarté des lampes rallumées qui se reflétait sur les coupoles noires de la forêt voisine.

— Au nom de Dieu, dit Gabriel, n'effrayons pas Héva ! elle partirait pour Madras, et adieu mes amours.

— Je me charge de lui faire un conte. Vous, ne parlez pas ; vous gâtez tout avec vos distractions d'écolier amoureux.

— Chut ! dit Gabriel, on frappe à la porte de notre chambre.

— Ouvrons ! dit Klerbbs tranquillement.

La porte ouverte, Taleineri entra. Son visage était d'une pâleur horrible, malgré sa teinte bronzée ; il avait dans la voix une telle émotion, que les deux amis ne comprirent pas d'abord ce qu'il venait leur dire. Ce ne fut qu'à la seconde explication que Gabriel devina que la belle veuve les invitait à descendre chez elle, à l'étage inférieur.

Klerbbs et Gabriel obéirent avec empressement. Ils [illegible] l'escalier d'un bond, et on les introduisit dans une [illegible] où jamais les pas d'un homme n'avaient pénétré, depuis [illegible] de la chasse aux tigres.

Héva était assise sur un lit de repos, [illegible] ; elle avait revêtu, à la hâte, le *sari* des grandes dames indiennes, et noué à son col un châle chinois, peint et léger comme des ailes de papillon. Ses pieds jouaient dans [illegible] ; et les boucles de ses cheveux, ramenées [illegible] nouées de crêpe et de [illegible] des tempes et le front. Une large [illegible] boucle de chevelure d'or sur la coquille [illegible] de la salle et laissait dans une ombre douce et mystérieuse les tentures, les meubles, les ornemens. On ne distinguait que deux tableaux de couleur brillante et pailletés, brodés plutôt que peints par des artistes indiens : l'un représentait la Houri céleste, montée sur un chameau fantastique, qui avait des visages de femme à chaque genou : l'autre représentait le *Souria*, le soleil et son

(1) Voir le Journal de La Haye nos 65, 66, 67, 68, 69, 70 et celui d'hier.

gouverneur de Tabayas tué sur la place, et la bande d'Apolinario de la Cruz, avait été occasionée parce que le curé de la capitale avait brûlé l'image de St.-Joseph appartenant à la Confrérie, image que celle-ci réputait miraculeuse, puis, quelques confrères de St.-Joseph avaient été maltraités. Ces confrères avaient été fouettés, et le fouet est parmi les indigènes le plus sanglant affront.

Apolinario avait choisi pour se mettre à l'abri des poursuites du curé et du gouverneur de la province, un hermitage situé à 2 heures de marche de la capitale: deux ruisseaux coulaient au pied de l'hermitage: du côté qui regarde la capitale de Tabayas, Apolinario et ses compagnons avaient construit un rempart de terre d'un demi-mètre de hauteur. Derrière, ils avaient creusé un fossé ou canal d'une petite profondeur: c'est là qu'ils ont attendu la troupe. Ils n'ont tenu pied que pendant une demi-heure après que le feu avait été ouvert. Les femmes de la Confrérie, groupées à une certaine distance, contemplaient l'affaire engagée entre la troupe et la bande d'Apolinario avec la même sérénité que, si c'eût été un tournoi. Aussitôt que le feu de la troupe eut dispersé les groupes, hommes et femmes de la Confrérie, s'enfuirent pêle-mêle, cherchant un refuge auprès de l'autel et dans la chapelle de St.-Joseph. On en a vu beaucoup, dans ce moment, embrasser étroitement, les uns une croix de bois, les autres leur brevet de la Confrérie. Fanatisés par leur chef, ils croyaient tenir en main un talisman contre la mort: c'est du moins ce que portait la teneur de leur brevet. On évalue à 400 le nombre des morts, sans compter les blessés qui se sont cachés dans les environs. On dit qu'il en a été fusillé beaucoup parmi ceux qui se sont rendus. Mais ce que nous avons peine à croire, c'est que les fusillades aient continué 5 jours encore après le combat et par ordre du général Oraa. Le curé de Tabayas s'est empressé, dit-on, d'écrire à l'archevêque de Manille, le suppliant d'intervenir auprès du capitaine-général afin d'obtenir la cessation de cette boucherie. On ne sait pas quels étaient les projets d'Apolinario. Il est certain que s'il avait voulu, après la mort du gouverneur Ortega, marcher sur la capitale de Tabayas, il eût pu s'en emparer. Au lieu de chercher à s'emparer de la province, ces malheureux fanatisés sont restés dans la chapelle, attendant toujours les prodiges qu'Apolinario leur avait annoncés au nom de St.-Joseph. L'apôtre ne se montrait pas aux siens; 4 jeunes vierges le servaient, c'étaient ses aides-de-camp. Elles communiquaient ses ordres aux fidèles. Personne n'était admis dans la Confrérie qu'à la condition de ne pas demander à voir l'apôtre (Apolinario). Aussi, parmi les victimes, y en a-t-il beaucoup qui ne connaissaient pas même de vue leur chef. Dans l'hermitage on chantait un cantique qu'une vieille femme entonnait; puis on défilait pour lui baiser la main. Tel était le passe-temps de ces malheureux, dont on ne connaît pas les plans. Ce qui est curieux, c'est que par suite de cet événement on a mis en prison Domingo Rojas et 3 avocats, Florentino, Pontajo et Marefosqui. Le capitaine général Oraa voulait les faire juger par un conseil de guerre; le tribunal ne l'a pas voulu; ce qui fait supposer qu'il n'est pas prouvé qu'il y ait eu une conspiration. Aussi règne-t-il dans toute cette affaire un mystère que les correspondances prochaines de Manille permettront peut-être d'éclaircir. Dans tous les cas, il importe que le gouvernement avise au plus tôt à trouver les moyens de ramener la confiance entre les indigènes des Philippines et les autorités espagnoles. Cette confiance est absolument nécessaire pour que nous puissions conserver tranquillement ces possessions.

Le *Handelsblad* donne les détails suivans sur un bien déplorable malheur qui a eu lieu à bord du bateau à vapeur *de Beurs van Amsterdam*, pendant son dernier trajet de Hambourg à Amsterdam:

« Parmi les passagers se trouvait une dame native de Coblence, avec un petit garçon de 10 ans et un autre enfant en bas âge. Son mari, originaire de l'Allemagne Septentrionale, s'était embarqué, il y a quelques années, pour l'Amérique du Nord, afin d'y chercher fortune et, il y a deux ans, il avait invité sa femme à le rejoindre. La femme s'était empressée de se rendre à cette invitation, mais elle fut si mal reçue et traitée par son mari, qu'elle se vit forcée de retourner en Europe au sein de sa famille. Elle avait fait le trajet pour Hambourg et avait maintenant le projet de se rendre par la Hollande dans les environs du Rhin. Cependant, les affronts qu'elle avait subis avaient fait une profonde impression sur l'esprit de la malheureuse femme, mais il fallait l'observer très attentivement pour s'apercevoir de l'état de son ame. Tout à coup cette situation d'esprit se déclara d'une manière terrible: l'infortunée, dans un accès de désespoir, précipita son plus jeune enfant dans la mer et voulut s'y jeter après lui. On accourut de toutes parts sur le pont, trop tard pour sauver l'enfant, mais encore à temps pour retenir la mère. On la transporta dans la cabine où tous les soins possibles lui furent donnés. Mais elle est restée folle. C'est dans cet état que la malheureuse est arrivée à Amsterdam avec le jeune enfant qui lui restait. Elle a été transportée immédiatement à bord d'un pyroscaphe de la Société des bateaux à vapeur du Rhin et de l'Yssel, où elle est traitée avec la plus grande sollicitude et séparée des autres passagers. Ce pyroscaphe la déposera au sein de sa famille dans sa ville natale. »

— On écrit de Berlin, le 11 mars: Deux époux ont été trouvés asphyxiés, aujourd'hui, par les vapeurs du charbon. Le mari ne montrait plus aucun signe de vie; chez la femme on n'en voyait que des traces fort peu apparentes; cependant l'un et l'autre ont été rappelés à la vie, grâce à des soins soutenus prodigués par les médecins: des bains, des frottemens, des saignées, etc. Il mérite d'être remarqué que ce n'est qu'après 10 heures d'efforts, qu'on a vu des symptômes de vie. Ainsi il est constant que dans le traitement des asphyxiés, il faut surtout de la persévérance.

— Un accident terrible vient d'avoir lieu dans une ménagerie d'animaux féroces arrivés depuis peu de jours dans le comté de Strafford. Un monsieur Martin (non pas le célèbre dompteur) accompagné de quelques amis, passait en revue les diverses cages. M. Martin passa la main dans celle du tigre couché tout de son long, pour lui toucher la patte. Aussitôt la tigresse le saisit par le bras qu'elle broie dans ses dents. Le malheureux patient pousse des cris horribles et cherche en vain à se dégager de cette étreinte. Les gardiens accourent, mais ce n'est qu'après avoir employé des fers chauffés au rouge qu'ils parviennent à faire lâcher prise à l'animal. Des médecins appelés, ont déclaré l'amputation du membre nécessaire. La vie de M. Martin se trouve dans un extrême danger.

Extérieur.

TURQUIE.

Une lettre des frontières de Turquie, en date du 12 mars, mande ce qui suit:

« Les nouvelles des principautés annoncent que la ville de Braïla a été de nouveau, le 22 du mois passé, le théâtre de graves désordres. Ce jour-là, le gouverneur Jacobson avait reçu divers avis qu'on préparait une attaque contre le repos public et contre les propriétés des habitans de Braïla; il prit aussitôt les mesures les plus énergiques pour neutraliser les projets des perturbateurs. Un sous-lieutenant qui, à cet effet, devait transmettre des ordres aux troupes, fut, avant qu'il pût remplir sa mission, attaqué et battu traîtreusement dans la rue par une vingtaine de personnes. Des soldats étant accourus au secours de l'officier, il en résulta un petit combat, dans lequel il y eut de part et d'autre des individus grièvement blessés. Enfin, les militaires reçurent des renforts si considérables, que les perturbateurs jugèrent convenable de prendre la fuite; cependant plusieurs d'entr'eux furent arrêtés. Il paraît qu'un maître de langues, Vogorides, était à la tête du complot qui a provoqué cette nouvelle perturbation du repos; il est parvenu à s'échapper. Un second chef du complot, nommé Giordan, a été arrêté. La conspiration comptait en tout 200 individus, presque tous Bulgares; il y avait aussi quelques Grecs et un petit nombre de Serviens. On peut regarder comme un bonheur que le complot n'ait pas eu toute sa maturité, car dans ce cas, il aurait été versé encore plus de sang. On apprend que la conspiration devait éclater dans la soirée du même jour; pendant un bal chez le gouverneur Jacobson, on devait commencer par massacrer tous les officiers, afin de mettre ainsi les troupes hors d'état d'agir. Au départ de ces nouvelles, la tranquillité était rétablie à Braïla; dans cette ville, de même qu'à Jassy et dans d'autres localités, les mesures de la plus sévère vigilance avaient été ordonnées.

» D'après des nouvelles de diverses parties de la Roumélie, les préparatifs militaires de la Porte continuent avec la même activité; de là de nouveaux bruits sur les projets belliqueux de la Porte. Les dernières nouvelles de la Thessalie et de l'Albanie sont d'une nature très inquiétante; les concentrations de troupes dans les environs de Volo et d'Arta près des frontières de Grèce, vont toujours leur train; on en porte déjà le nombre à 15,000 hommes d'infanterie et à 4,000 de cavalerie. Ce chiffre est probablement exagéré. Le gouvernement grec a demandé aux commandans turcs de s'expliquer sur le but de cette attitude menaçante, mais ils ont répondu d'une manière assez peu polie, qu'ils sont là par ordre de leur gouvernement et qu'ils se mettront en campagne contre tous ceux que leur désignera, etc. En suite de cette réponse, le gouvernement grec a aussi envoyé des renforts de troupes aux frontières, bien que les agens diplomatiques à Athènes aient cherché à l'empêcher. En même temps il est parti des troupes turques de Salonique, sur les frontières de laquelle se réuniraient également un corps d'armée. Le prétexte à ce sujet une grande ostentation dans la Servie.

» Des lettres de Constantinople portent qu'on y attend journellement le nouvel envoyé grec, Maurokordato. Parmi d'autres missions importantes, il serait chargé de conclure un nouveau traité de commerce avec la Porte, nommé, comme on l'assure, sur les mêmes bases que celui conclu par M. Zographos. »

ITALIE.

On écrit de Florence, le 9 mars:

« Avant-hier au soir, LL. AA. II. le grand-duc et la grande-duchesse, ainsi que les jeunes princes et princesses, sont arrivés ici de Pise, et ont occupé le palais Pitti. LL. AA. II. la grande-duchesse douairière, les archiduchesses Louise et Auguste, de même que la princesse Amélie de Saxe, se rendront de Naples à Rome, passeront les fêtes de pâques dans la capitale du monde chrétien, et ne retourneront ici que plus tard. »

AUTRICHE.

Une correspondance de Vienne, du 17 mars, mande:

« La nuit dernière est morte ici Madame la comtesse Kolowrat-Liebsteinski, née comtesse Kinsky, épouse du ministre d'état et de conférence Kolowrat.

» Plusieurs changemens vont avoir lieu dans le personnel diplomatique de l'empire. On dit que le comte Reviczky, envoyé d'Autriche près de la cour de Florence, va être appelé à des fonctions en dehors de la diplomatie; le baron de Neumann, en mission extraordinaire à Londres, serait nommé envoyé près la cour de Toscane. Le comte Colloredo, aujourd'hui à Munich, serait appelé à l'ambassade d'Autriche près de la cour de St.-James. »

— Le *Lloyd Autrichien* contient un aperçu du commerce entre l'Autriche et les Etats-Unis pendant les années 1839 et 1840. Le résultat de l'exportation de la part de l'Autriche pour les Etats-Unis pendant l'année 1839, donne la somme totale de 47[illegible] dollars; le résultat de l'exportation des Etats-Unis pour l'Autriche pendant la même année, donne la somme totale de 592,24[illegible] dollars. Pendant l'année 1840, la somme totale de l'exportation de la part de l'Autriche pour les Etats-Unis se montait à 37[illegible] dollars, et l'exportation des Etats-Unis pour l'Autriche, à 1,786,621 dollars.

Un aperçu de la navigation entre les deux pays, contenu dans la même feuille, donne les résultats suivans: Pendant l'année 1839, 5 navires autrichiens sont entrés dans les ports des Etats-Unis et 7 navires autrichiens sont partis pour ces ports; pendant l'année 1840, 10 navires sont entrés dans ces mêmes ports, et [illegible] sont partis pour s'y rendre.

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 21 mars, annonce que S. M. le roi de Hanovre a quitté Berlin, pour se rendre à Neu-Strélitz. S. M. est accompagnée du conseiller intime de cabinet, baron de [illegible] et du grand-échanson de Malortie.

— M. de Bodelschwingh-Velmède, conseiller intime actuel et président supérieur de la province rhénane, a quitté Berlin pour se rendre à Coblence.

— Une lettre de Francfort s/M, annonce que le colonel prussien de Radowitz, membre de la commission militaire de la Diète germanique, a été définitivement nommé envoyé de Prusse à Carlsruhe.

— On écrit de Berlin, le 19 mars:

« Hier, le professeur Schelling a terminé son cours de philosophie de la révélation; à cette occasion, il y a eu le soir de la part des étudians qui ont fréquenté ce cours, une promenade aux flambeaux, en l'honneur de ce professeur. A neuf heures, le cortège a paru devant sa demeure, et une députation de trois étudians est venue lui exprimer leur profonde reconnaissance, au nom de leurs condisciples. Le professeur a répondu par quelques paroles de bienveillance, s'est [illegible]

---

conducteur *Arouna*, dirigeant le char lumineux qui traînait un cheval à sept têtes. Un parfum suave comme celui que Ceylan envoie au Coromandel, le soir, quand il ouvre l'écrin de ses coquillages, un parfum de gynécée indien, semblait s'exhaler de l'alcôve et embaumait le temple d'Héva.

En entrant, Gabriel et Klerbbs furent tentés de s'agenouiller; Héva les ramena promptement à des idées terrestres, en leur disant d'un ton aigre-doux:

— Eh bien! messieurs, vous prenez minuit pour midi! Que se passe-t-il donc chez moi? Faut-il rire? faut-il s'alarmer?

— Ni l'un ni l'autre, madame, dit Klerbbs. J'ai tué un tigre sur les bords du lac.

Héva fit un mouvement de tête convulsif.

— Un tigre! dit-elle. Ces monstres nous en veulent bien! Il y avait long-temps qu'ils avaient oublié le chemin de ma maison... Ces diables d'animaux comprennent que mon pauvre Sally n'est plus là pour leur ajuster une balle entre les yeux...

Deux larmes brillèrent sur les joues d'Héva; Gabriel les sentit couler dans sa poitrine comme les laves du volcan de la jalousie.

— Madame, dit Klerbbs, je m'offre de grand cœur à remplacer votre mari... pour les tigres...

— Sir Edward, dit Héva d'un ton sec non soupçonné jusqu'à ce moment, sir Edward, il y a des heures sérieuses et des souvenirs qu'il faut respecter!

Klerbbs s'inclina devant la belle veuve, et protesta de son dévouement et de son affection en termes énergiques et graves.

— Quelle horrible nuit! dit Héva... Mon Dieu! pourquoi n'ai-je pas la force de m'arracher à cette maison!... C'est qu'il y a partout ici, partout... des souvenirs de lui!... Pauvre Sally!... Sir Klerbbs, vous avez été bien étourdi, bien léger!... A minuit un coup de feu!... et sur un tigre!... devant ma maison!...

— J'ai cru, madame, qu'on devait tuer un de vos ennemis, à toute heure et partout.

— Savez-vous bien, sir Edward, que chaque nuit, à la même heure, mon sommeil se débat contre un rêve effroyable, un rêve infernal!... C'est un val désert, plein de rugissemens et de bruits de cataractes; c'est un fleuve ensanglanté qui roule des lambeaux d'étoffes d'or et des ossemens rongés; c'est un horrible festin, où le plus puissant des hommes dévore la chair des tigres, où les tigres dévorent ma chair. Et des cris prodigieux, comme des cavernes les pousseraient, tonnent dans les solitudes! et j'entends le râle d'agonie d'un géant écrasé sous un roc! et je me réveille en sursaut, dans des étreintes de bras d'airain, et de larges griffes d'acier, avec des parfums de chair morte à mon chevet, et des souffles rauques à mes oreilles!... voilà mes nuits... pardonnez-moi la gaieté fausse de mes jours.

Gabriel et Klerbbs, posés en statues, contemplaient Héva et gardaient un silence plein de pensées étranges. Héva tenait ses grands yeux ouverts et fixes, les bras étendus jusqu'aux genoux, le sein haletant, les lèvres convulsives, comme si elle revoyait encore le songe de ses nuits en se réveillant... elle parut faire un effort sur elle-même, et se tournant vers les jeunes gens, elle dit:

— Mon beau-frère n'est pas entré avec vous, messieurs?

— Non, madame, répondit Klerbbs.

— Ce bon Talaïpeni! il a cru que sa présence me gênerait... J'ai l'amour-propre de déguiser mes chagrins devant lui... je ne sais pourquoi... Sir Edward, ouvrez une croisée... l'air me manque... L'aube tardera-t-elle à poindre?

— La nuit est toujours bien noire, madame... toujours l'orage, sans pluie...

— Oh! oui! je le sens cet orage... Un ciel lourd... Il me semble que des nuages plombés passent sur mon front.

— Vous ne voyez rien au bord du lac?

— Rien que des éclairs... dans le lointain, des losanges de feu.

— Sir Edward, avez-vous entendu aboyer Courà quand vous avez tiré le tigre?

— Non, madame.

— Non!... c'est singulier!... il sent le tigre d'une lieue... Je ne l'ai pas entendu non plus, mon beau chien...

— Il passe la nuit à la ferme, peut-être...

— Sir Edward, dites à l'antichambre qu'on aille me chercher Courà.

— Oui, madame.

— Monsieur Gabriel, vous êtes bien taciturne...

— Eh! madame! je suis resté dans votre rêve.

— C'est que vous avez figuré noblement dans la réalité! vous avez assisté à cette horrible scène du désert! vous n'avez pas suivi les assassins et les lâches! et, ce qui est encore mieux, vous ne vous êtes vanté de rien, comme votre ami, ce noble Anglais qui est plus sérieux qu'il n'en a l'air. Je le connais.

— Nous n'avons fait que notre devoir, madame.

— Le devoir est une chose facile que personne ne fait.

— Madame, dit Klerbbs en rentrant, votre chien n'est pas à la maison; Shéti, son gardien, ne l'a pas vu depuis hier au soir.

— Shéti est un négligent qui m'a déjà perdu deux chiens... Je su[illegible]

— Voulez-vous, madame, que j'aille voir à la ferme?

— Oh! sir Edward! à cette heure!.... Si quelqu'un de ces mo[illegible] rode encore par là...

— Je le tuerai, madame, et je mettrai sa fourrure aux pieds de votre lit.

— Ce pauvre Courà... oh! il n'est pas chien à se laisser avaler par un tigre!... Sir Edward, je suis désespérée de vous dire que je consens... je veux que vous soyez accompagné de votre ami.

A ce dernier mot, Klerbbs et Gabriel avaient déjà disparu.

Ils ouvrirent avec précaution la porte de la terrasse, et la refermèrent derrière eux. Quand ils furent seuls sous les grands arbres de [illegible]me, Klerbbs s'arrêta, et croisant sur sa poitrine ses deux bras armés de pistolets, il dit: — Mon cher Gabriel, il faut que je te parle à l'instant, sans rien dire; je ne sais par où commencer. Regardons-[illegible]

Après une longue pause, Klerbbs dit: — Résumons cette conversation muette. Héva est une femme inexplicable; c'est un fruit de l'Inde. [illegible] inutile d'aller chercher son chien à la ferme; il n'y est pas. [illegible] première occasion de m'échapper. J'aime mieux un tête-à-tête avec le tigre qui a dévoré le mari qu'avec la femme qui le pleure; c'est [illegible] dangereux... Enfin, pour finir mon résumé, allons voir le gibier abattu vers le lac: homme ou tigre, nous l'enterrerons dans quel[illegible] pour ne pas effrayer Héva.

— Un moment! dit Gabriel, nous sommes censés aller à la ferme, nous avons du temps... Klerbbs! cette femme aimait son mari! [illegible]

— Je le crois, Gabriel.

— Et quel mari!... Un vieux Indien de trente-cinq ans, laid comme une statue de Pagode...

— C'est peut-être nous qui sommes laids!

— Allons donc, Klerbbs! c'est impossible! Elle joue un jeu antérieur aux échecs, un jeu que nous ne connaissons pas; [illegible] partager l'héritage du mort.

— Non, Gabriel, tu la calomnies; elle aimait son mari; [illegible] tais du vivant du Nabab, maintenant je ne doute plus. Mais qu'[illegible] cela? Le monde est plein de jeunes veuves qui ont aimé plusieurs [illegible] au contraire, l'amour qu'une femme a donné au premier [illegible] qu'elle donnera au second. Je voudrais bien que ma future [illegible] une veuve de cette espèce. Hélas! elle a quinze ans!

— Oh! il est impossible de parler raison avec vous, Klerbbs.

— Venez, venez, grand sage! Allons au Lac, Héva nous att[illegible]

Les deux amis arrivèrent bientôt à ces ténébreux mar[illegible]

... tre de son cabinet d'étude et a harangué les membres ... Son discours a été accueilli par de vives acclama... ensuite d'après l'ancien usage, il a été entonné le Gau... ... ce chant, Schelling est sorti de sa demeure, et ... pendant quelques instans, avec une joie visible, ... jeunes gens, qui ne cessaient de faire entendre des ... transports d'allégresse. »

SUÈDE ET NORVÈGE.

On mande de Stockholm, le 11 mars :

« Une affaire qui est d'une grande importance pour le cabotage de la Suède, occupera sous peu le gouvernement et est en ce moment à l'avis des autorités que la chose concerne; c'est la question relative au renouvellement du traité avec la Russie, ... l'année dernière, sur le droit des Finnois de faire le cabotage entre les ports de Suède. Ce droit a été accordé jusqu'ici et ... avantageux au commerce, en ce qu'il a tenu le fret à un bas ..., mais il est nuisible d'un autre côté à nos propres caboteurs ... en ce sens que nos navires ne possèdent pas le droit de faire le cabotage entre les ports de la Finlande. ... de ce traité les constructions navales ont aussi beaucoup ... Il en résulte une autre injustice envers les caboteurs ..., c'est que l'industrieux Finnois peut, en suite de ce traité, ... charge dans un port de la Suède, pour un port ..., ce qui est absolument défendu aux nôtres, même en ... parce que pour avoir le droit de faire servir un bâtiment ... navigation à l'étranger, il faut avoir obtenu le droit de ... geoisie. »

HANOVRE.

On écrit de Hanovre, le 18 mars, au *Correspondant de ... bourg* :

« Les pouvoirs conférés à S. A. R. le prince royal par le décret du 25 février sont, à ce qu'on apprend, très-restreints sous ... rapports; pour toutes les affaires de quelque importance, ... à S. M. le roi à Berlin.

16 *mars*. — On apprend que le traité avec le gouvernement de Brunswick, relativement au chemin de fer entre ... et Brunswick, a été conclu. Il a été conclu pour toute ..., ainsi d'après les conditions avantageuses pour les ... parties, qui avaient été proposées par notre gouvernement. »

BADE.

La *Gazette de Carlsruhe*, du 14 mars, contient un article ... nous reproduisons les passages les plus saillans :

« ... la dissolution de l'assemblée des États, plusieurs journaux allemands qu'étrangers, se sont occupés des affaires ... pays, et en ont fait, chacun de son point de vue, l'objet de leurs réflexions. Il est évident qu'une partie de ces articles ... pour but d'égarer l'opinion publique au préjudice du gouvernement grand-ducal; ils dénaturent les faits d'une manière perfide, parlent du désaccord des ministres et attribuent ... au gouvernement, et en particulier la *Gazette de* ... des projets inconstitutionnels. D'autres articles témoignent que leurs auteurs ignorent complètement nos rapports ... ils déduisent d'une constitution d'États allemande tout ... l'ultra-libéralisme trouve dans la Charte française.

... motifs pour lesquels le manifeste a paru sans contre-seing ... suffisamment connus; nous croyons qu'une semblable manifestation de la conviction personnelle du chef suprême de ... entièrement légale, et que, dans de certaines circonstances, elle a un tout autre effet qu'un acte ordinaire du gouvernement; nous avons toujours la conviction que, dans l'état ... en question, il ne pouvait avoir de but que sous cette ..., et qu'il l'a aussi complètement atteint. Quant à la déclaration des ministres, en réponse à la question de l'un des députés, ... ne saurait nullement en inférer la conséquence que l'Opposition voudrait en tirer; elle a fait voir clairement que les ministres étaient en état de prouver que le manifeste en question ... aux termes de la constitution, émaner de S. A. R. le grand-duc lui-même sans être muni d'un contre-seing; que, cependant, ils étaient prêts tous et chacun à en assumer, soit collectivement, soit individuellement, la responsabilité. Quelle autre pouvait-on attendre de la part des ministres? ... ne se seraient-ils pas déclarés prêts à répondre de tous ... politiques émanant du souverain pendant la durée de ... ministère? Mais il ne s'en suit nullement que le souverain ... de la coopération de ses ministres pour chacun de ses ... politiques; en conservant leurs fonctions, les ministres ... *seulement* qu'ils regardent la volonté émise par S. A. R. le grand-duc comme constitutionnelle et *pour la forme et pour le fond* et comme conforme à toutes les démarches qu'ils ont faites ou se proposent de faire.

Pour rester dans les limites de la constitution, la Chambre aurait dû se servir des moyens que la loi mettait à sa disposition contre les ministres, qui avaient déclaré assumer la responsabilité résultant de la forme du manifeste. Le droit d'un souverain allemand de manifester sa volonté sur les affaires du pays, sans intermédiaire, librement, de bouche ou par écrit, s'accorde si bien avec le rapport intime qui a de tout temps uni les princes allemands avec leurs peuples, c'est une conséquence si nécessaire du principe qui accorde à chaque sujet l'accès de son souverain, qu'il n'y a point de fiction constitutionnelle qui puisse le détruire. Souvent on appelle de préférence *constitutionnel* ce qui répond aux théories du libéralisme français, ou du moins l'on se représente nos rapports sous le point de vue des institutions de pays étrangers, que nous n'avons pas en Allemagne, et qui probablement n'y seront jamais admises.

Le principe de la responsabilité des ministres, avec l'extension qu'il a en Angleterre, est inhérent au principe qui veut que le Parlement trace toute la ligne politique d'après laquelle les affaires publiques doivent être conduites. Lorsque les ministres ne sont pas d'accord avec la majorité du Parlement, les chefs de l'Opposition prennent leurs places, ou bien de nouvelles élections sur lesquelles une puissante aristocratie exerce la plus grande influence, décident quelle sera la ligne à suivre par le gouvernement et quels individus devront le représenter. Ainsi ce sont les ministres eux-mêmes qui impriment à toute la politique son caractère propre; ils sont comptables envers les Chambres sur lesquelles se fonde le principe de leur existence, non seulement de toute atteinte portée aux droits du pays, mais encore de leur bonne administration. En France, le même système a lieu, qu'il soit plutôt maintenu en vigueur par des moyens artificiels qu'il n'est garanti par des élémens solides. Il en est tout différemment des constitutions monarchiques des états de l'Allemagne. Ici ce ne sont ni les États d'un pays, ni même son gouvernement à lui seul, ce sont les principes allemands collectivement, c'est-à-dire la Confédération qui prescrit la ligne politique générale.

En outre le principe fondamental de notre droit public est trop clairement établi pour que l'on puisse l'attaquer avec succès. Il veut que toute l'autorité souveraine soit réunie dans le chef suprême de l'état. Les ministres ne sont responsables qu'à lui de leur bonne administration, et aux Chambres de la violation de la constitution ou des droits constitutionnels; toutes les lois et ordonnances sont attachées à la coopération des ministres. C'est une erreur que de voir dans cette responsabilité une toute nouvelle institution empruntée au système représentatif, d'en déduire toutes les conséquences dérivant de ce système et de les appliquer à nos rapports; c'est une erreur que de prétendre que c'est lui qui a rendu la personne du souverain sacrée. Les Allemands n'ont pas besoin de l'exemple de l'étranger constitutionnel pour rendre à leurs souverains héréditaires le respect qui leur est dû; il a sa source dans le caractère national, et s'est développé et affermi dans les bons et les mauvais jours. Déjà le principe de la responsabilité des fonctionnaires existait depuis long-temps en Allemagne; en tout temps les États du pays ont eu le droit d'intervenir, soit par la voie des représentations, soit en portant plainte devant les tribunaux contre les premiers fonctionnaires de l'état qui ont porté atteinte aux droits du pays, ou qui ont été cause que le trésor a fait des actes contraires à la loi. Ce n'est pas non plus une propriété du système représentatif que les lois et ordonnances ne puissent être rendues par le souverain que lorsqu'il les a préalablement discutées avec ses ministres ou avec ses conseillers intimes, que, par conséquent, elles ne sont exécutoires qu'en vertu d'un signe extérieur qui constate qu'elles ont force de loi; la nécessité de cette mesure résulte déjà du désir de prévenir la légèreté et la précipitation et de mettre autant que possible les nouvelles ordonnances en harmonie avec les vrais besoins du pays et les institutions existantes. Par conséquent notre droit constitutionnel n'autorise nullement l'application des conséquences du système représentatif, tel qu'il s'est développé en Angleterre et en France, à nos rapports, qui diffèrent essentiellement de ceux de ces deux pays.

En ce qui concerne spécialement le manifeste du 5 août, on peut citer à l'appui un précédent tout récent qui a eu lieu dans un état voisin, dont la constitution est toute semblable à la nôtre dans ses points principaux. En 1833, S. M. le roi de Wurtemberg s'est vu forcé de dissoudre l'assemblée des États, puis il parut le 23 mars un manifeste dans lequel la conduite de la Chambre des députés était très-sévèrement blâmée et considérée comme le principal motif de sa dissolution; il ajoutait qu'un parti de cette Chambre hostile à l'état actuel des choses, avait adopté des propositions qui portaient également atteinte à la dignité du roi et à celle de la Confédération. Ce manifeste n'est signé que par le roi; il n'est contresigné par aucun des ministres, et néanmoins personne n'a songé à rendre ces derniers responsables; un semblable document, de sa nature, n'avait pas plus besoin que le manifeste du 5 août du contre-seing des ministres.

Tous les argumens que l'on oppose à la conduite du gouvernement de Bade ont leur source dans le principe, qui est exclu du sol allemand par la Loi Fondamentale, mais qui néanmoins fermente dans les têtes de nos ultra-libéraux et se manifeste dans leurs journaux et par leurs intrigues aux Etats : La souveraineté réside dans le peuple; l'organe de sa volonté, c'est la Chambre élue par lui; les autres autorités doivent se soumettre à ses décisions; le gouvernement doit exécuter ses décrets. Voilà le but où tend l'ultra-libéralisme; notre constitution ne sait rien de tout cela. Notre souverain, c'est le grand-duc qui est tenu de coopérer avec les Etats dans l'exercice de certains droits déterminés par la Loi Fondamentale; mais les Etats sont composés de deux Chambres dont l'une a autant de droits que l'autre dans les questions constitutionnelles. Vu la confusion des mots et des idées qui règne actuellement, il est bon de rappeler, de temps en temps, les premiers élémens de notre droit constitutionnel.

ESPAGNE.

Nous avons reçu des correspondances de Madrid, du 15 : elles offrent peu d'intérêt. Le régent jaloux de conserver la discipline dans les régimens et peu satisfait de voir loin de leur drapeau plusieurs généraux et officiers séjourner dans les villes principales et notamment à Madrid, a fait inviter par une circulaire tous ces officiers à rejoindre leurs corps respectifs avant la revue d'inspection d'avril. On discute dans les Cortès le projet de mobilisation de 50,000 hommes de la garde nationale. Il n'est pas douteux que le projet passera, mais son exécution est douteuse. Sur quelques points de la province, l'état des esprits est peu satisfaisant. En Gallice, à Santiago, sans le dévouement et la fermeté de la garde nationale, il y aurait eu des malheurs. A Pontévédra les libéraux (exaltés) ont formé, dit-on, une Junte de surveillance; ce corps révolutionnaire aura peu de durée très-probablement. Le gouvernement ne cesse pas d'avoir l'œil sur Barcelonne.

Les dernières nouvelles de cette ville, en date du 16, n'offrent aucun intérêt sous le rapport politique. Dans la province de Catalogne, on continue de poursuivre activement les contrebandiers qui, de leur côté, redoublent d'activité.

On a reçu de Manille (Iles Philippines), quelques correspondances, qui tendraient à représenter sous un jour odieux les cruautés inouïes du capitaine-général Oraa, contre des fanatiques guidés par un visionnaire du nom d'Apolinario de la Cruz : on parle d'effroyables boucheries qui n'auraient été arrêtées que par l'intervention de l'archevêque de Manille. C'est un état de choses qui appelle assurément toute l'attention du gouvernement.

(*Voir à la première page*)

*Extrait des réflexions de l'*Eco del Comercio *du* 15 *mars, sur la*

LETTRE ENCYCLIQUE DU PAPE :

Que le gouvernement ne s'inquiète nullement de l'Encyclique de février, quoiqu'elle ait paru, comme les précédentes, vers l'époque du Carême. Qu'il continue et qu'il mène à bonne fin les réformes qu'il a commencées, en facilitant la prompte vente des biens du clergé séculier, et de ce qui reste encore de ceux du clergé régulier; ces derniers seuls étant d'une importance de 1100 millions; qu'il rende la contribution du culte effective, mais qu'il soit ponctuel à payer les traitemens de ses ministres; qu'il allège les peuples des plus lourdes contributions en simplifiant les moyens onéreux de perception et en abolissant les dépenses inutiles; qu'il facilite les communications et s'occupe de tous les autres objets relatifs au bien-être matériel du peuple; mais surtout, qu'il ne se préoccupe pas de la question de savoir si on lit les pancartes venant de Rome, qui ne seraient certainement pas publiées si le vicaire du Christ pouvait voir l'état véritable du peuple espagnol, et reconnaître par lui-même, le mal que font au chef de l'Eglise et le prestige dont ils le dépouillent, ceux qui paraissent montrer le plus de zèle pour lui restituer la prépondérance des siècles passés.

FRANCE.

Notre correspondance de Paris, nous mande à la date du 22 mars, ce qui suit :

Ainsi que nous vous l'avons annoncé hier, M. Wustemberg, député de la Gironde adressera à la séance de demain des inter-

---

... fois, une tête humaine s'était levée dans la nuit. Ils remarquè... large trouée que le chien avait faite violemment pour passer de ... côté. Passant eux-mêmes par la même brèche, ils touchèrent bien... qui gardait encore les vestiges de l'apparition. De larges traces ... humains se reconnaissaient sur le gazon, courbé à des intervalles ... gantesques. Klerbbs et Gabriel fouillèrent la haie naturelle du ... labyrinthes de verdure, les gerbes touffues de bambous, les échelles ... lianes, les grottes couronnées de mousses éplorées : ils ne trouvèrent ... cadavre. De temps en temps, Klerbbs disait : — Je suis sûr ... coup; je ne crois pas aux fantômes; ils n'existent pas dans l'Inde. ... chose qui vivait. Il me faut un cadavre! ce lac me doit un ... il me le donnera demain.

... une heure de recherches inutiles, Gabriel entraîna Klerbbs à ... La porte s'ouvrit au premier coup frappé. Héva vint recevoir ... jeunes gens à la porte de sa chambre et les fit asseoir sur un divan. ... la parole.

— ... dame, dit-il, nous avons cherché Courâ dans tous les environs; ... avons appelé à fatiguer les échos... ce pauvre chien!...

... poussa un cri terrible, et se dressa convulsivement, comme si ... l'eût piquée au pied.

... jeunes gens se levèrent aussi; Gabriel, pâle comme un agonisant; ... avec la nonchalance d'un stoïcien, prêt à tout.

... pas d'acier mieux aiguisé que le cri d'une femme dans une nuit ...

... montrait du doigt de larges et fraîches taches de sang sur les habits de Klerbbs et de Gabriel; elle fit un effort et s'écria :

— ... du sang humain! horreur!... Qui avez-vous assassiné?

... jeunes gens, sortant des ténèbres de la nuit, et éblouis par l'éclat ... n'avaient pu remarquer encore ces horribles taches. Au cri ... Talaïperi entra et s'écria avec un accent de désespoir incom...

— ... ce sang? d'où vient-il? dites!

... imperturbable, répondit : — Je crois le deviner : c'est bien simple ... tigre, je l'ai blessé, nous l'avons cherché, le croyant ... nous avons ramassé dans les broussailles le sang de l'animal ...

... suivait automatiquement avec le geste chaque mot de Klerbbs. ... de satisfaction parut sur le visage de Talaïperi. Héva s'é... elle semblait rassurée par le ton calme et naturel de ...

— C'est horrible à voir! dit-elle : je crois retomber dans ce songe fatal de toutes mes nuits!... Il se passe en moi quelque chose d'affreux et d'inexplicable... j'ai peur!... ôtez ce sang de mes yeux!

Klerbbs et Gabriel se retirèrent pour rentrer dans leur appartement.

Quand ils se furent revêtus d'autres habits, ils envoyèrent un domestique prendre les ordres de madame.

Talaïperi monta lui-même et leur dit : — Voici le jour, on voit clair dans la campagne; nous allons accompagner madame aux rives du lac... Il n'y a plus de danger à présent.

— Ne quittons pas nos armes cependant Gabriel, dit Klerbbs, le soleil n'est pas levé.

Ils trouvèrent Héva dans le vestibule. Elle secoua la tête et dit : — Enfin elle est finie cette horrible nuit!

Talaïperi marchait le premier. Klerbbs donnait le bras à Héva. Gabriel fermait la marche.

— C'est un tigre! s'écria Talaïperi en bondissant comme un écolier.

Klerbbs rejeta brutalement Héva en arrière pour la couvrir de son corps, et il arma ses pistolets. Gabriel fit un saut comme une arche de pont, et tomba à côté de son ami. Talaïperi poussa un éclat de rire, en voyant cette fausse alerte qu'il avait excitée sans le vouloir, et montrant la trouée profonde que le chien avait faite dans le massif de verdure, il dit : — Voyez, le tigre a passé par là; en nous courbant un peu, nous passerons comme lui; et tout près d'ici nous trouverons les traces de sang de l'animal que sir Klerbbs a blessé.

En effet, sur une assez longue étendue de terrain, la verdure gardait des vestiges, incontestables en apparence, et qui prouvaient que Klerbbs avait dit la vérité. Héva serra les mains des deux jeunes gens, et reprit avec eux le sentier de l'habitation.

— Oui, disait-elle, je resterai dans cette maison, malgré toutes les angoisses auxquelles je m'expose. Ailleurs, je le sens, je mourrais d'ennui!

— Madame, dit Gabriel, nous ferons bonne garde.

— Mais, dit Héva en souriant, est-ce que vous resterez ici éternellement?

— Si vous l'exigez, madame, dit Kerbbs, nous y resterons davantage.

— Toujours le même, sir Klerbbs!... Et ce pauvre Courâ! qu'est-il devenu?... Courâ! Courâ!... oh! Courâ est perdu sans retour!... Ce bon chien aimait tant mon mari!... Ces infâmes tigres ne nous laisseront pas en repos un jour!...

— Il faut demander un régiment de cipayes à lord Cornwallis, dit Klerbbs, et ravager tous les clubs de tigres, la bayonnette au bout du fusil.

— Messieurs, dit Héva avec un accent de haine que la soif de la vengeance inspirerait contre des hommes et non contre des animaux, messieurs, si j'avais encore ma fortune, j'en donnerais de grand cœur la moitié à celui qui m'apporterait douze tigres tués dans une nuit.

— Mais lord Cornwallis, dit Klerbbs, vous prêtera volontiers...

— Non, je ne voudrais pas employer une armée... ce serait leur faire trop d'honneur; je voudrais qu'un homme seul fît cela pour moi, en prononçant mon nom, et qu'il me les apportât ... à mes pieds, tous humiliés, ... comme des tigres ... déguisés en tapis. Je serais heureuse et triomphante de penser qu'il y en a un, dans le nombre, qui était à la chasse du Letchmi, et que j'écrase sa tête, sous ma sandale de femme, à chaque pas, à toute heure du jour!

— Oui, je comprends cela, madame, dit Klerbbs; c'est bien anglais.

— Vous donneriez la moitié de votre fortune, dit Gabriel; c'est encourageant.

— Si je l'avais encore, dit Héva.

— Il vous reste l'enjeu que sir Klerbbs mettait à côté du Péron, hier, à la partie d'échecs.

— Oui, dit Héva, je sens, moi qui ne veux aimer personne, je sens, qu'à une époque indéterminée, je pourrai donner mon affection à l'intrépide exécuteur de mes volontés. J'ai mon caractère à moi; j'ai des idées qui m'appartiennent; je ne sais pas comment on vit en Europe; je ne connais que les usages de ma nature. Oui, si un homme m'obéissait à ce point, je jure que je le prendrais pour mari... Mais, ajouta-t-elle en souriant, je demande une chose impossible... c'est un caprice de vengeance!... Je suis folle en disant cela! Excusez-moi.

— Madame, dit Gabriel avec une voix tremblante, vous avez eu une nuit bien agitée. Suivez un conseil que tous vos amis vous donneraient. Allez prendre un peu de repos. Les heures ... avec elles un sommeil bien doux.

— Le conseil est bon, et je vous le donne ... à vous et à sir Klerbbs. Adieu, messieurs; nous nous reverrons à déjeuner.

Lorsque les deux amis se trouvèrent seuls, Gabriel dit à Klerbbs : — Mon cher, séparons-nous pour quelques heures; j'expire d'insomnie. A mon réveil, je t'annonce que je serai ... (1)

(*La suite au prochain numéro.*)

pellations en ministère sur l'ajournement du projet de loi des sucres. MM. Billault, Dubois (de la Loire Inférieure), Ducos, Mermilliod et Jollivet prendront la parole à cette occasion. On s'entretenait beaucoup aujourd'hui de ces interpellations à la salle des conférences, où se trouvaient réunis MM. Thiers, Barrot, Billault et tous les chefs de l'opposition. Plusieurs membres de la majorité conservatrice, en voyant la violence avec laquelle l'opposition entend procéder dans cette circonstance, ont refusé de se mêler à cette discussion. L'honorable M. Lacave-Laplagne, sur lequel l'opposition avait compté dans cette circonstance, a décliné de porter la parole.

On parle de la présentation prochaine d'un projet de loi fort important pour la population et pour l'armée; c'est un projet de loi sur le recrutement. Les questions sur la réserve, la durée du service, sur le remplacement y sont traitées avec soin. On sait que ce projet de loi a été élaboré par une commission composée de M. Vivien, du général d'Ambrugeac et de plusieurs autres pairs de France et députés. La question si importante du remplacement y est posée de manière à faire disparaître tous les abus auxquels le remplacement a donné lieu dans ces derniers temps, et à concilier les intérêts des populations avec le bon ordre et la discipline de l'armée. La question de la réserve y est traitée dans l'intérêt de la défense du territoire. Ce projet de loi sera incessamment présenté et examiné dans les bureaux de la Chambre.

— Au moment où la Chambre des Députés va s'occuper de la grave question des sucres bruts, dit le *Courrier de Rouen*, il n'est peut-être pas sans importance de lui signaler, ainsi qu'au gouvernement, la fraude énorme qui se fait chaque jour au détriment du *fisc* et des *consommateurs* dans la fabrication et dans la vente des sucres raffinés et des cassonades.

Voici à cet égard la note qui nous est communiquée par un commerçant de notre ville:

«On a trouvé le moyen de fabriquer, sous le nom de sucre de fécule, une substance absolument semblable aux cassonades blanches et blondes provenant des sucres de cannes et de betteraves, mais qui ne renferme tout au plus que 4 à 5 % de parties sucrées! Or, la fabrication de cette substance, annoncée d'abord à l'usage des brasseurs et des vignerons, a déjà pris une immense extension à l'usage des épiciers et de certains raffineurs, qui la mélangent par moitié avec le sucre et se procurent ainsi un honnête bénéfice d'au moins 75 %, puisqu'ils achètent le sucre de fécule à moitié prix du sucre ordinaire, et qu'il faut double dose de leur mélange pour sucrer une tasse de café.

»Si on laisse prendre pied à cette nouvelle industrie, dès l'année prochaine, nos colonies auront un nouvel antagoniste dans le sucre de fécule, et les consommateurs auront l'avantage de consommer de la farine pour du sucre, *et au prix du sucre.*»

— La *Presse* annonce que ce n'est pas seulement la Chambre du commerce du Havre qui a donné sa démission; que la municipalité tout entière a fait de même, et que le député de l'arrondissement, M. Mermilliod, a cédé, dit-on, à la contagion.

La même feuille blâme dans les termes suivans la conduite tenue dans la circonstance actuelle par la Chambre de Commerce et la municipalité du Hâvre:

«Où s'arrêtera cette épidémie? Que va gagner le commerce du Hâvre à n'être plus représenté par rien, ni par personne? La Chambre de Commerce de Nantes s'est également crue obligée de se dissoudre. Si toutes les Chambres de Commerce tombent dans cette manie de suicide, si tous les députés des ports de mer abandonnent successivement leurs fonctions, dites-nous un peu, s'il vous plaît, qui soutiendra désormais les intérêts dont la défense leur est confiée? S'imagine-t-on qu'en laissant le champ libre à leurs adversaires, ils l'emporteront plus facilement? Singulière façon de lutter, que de fuir le champ de bataille! Vous voulez donc que votre cause se plaide toute seule? On rirait beaucoup en Angleterre, dans ce pays qui sait ce que vaut la persévérance, d'une masse d'intérêts qui s'empresserait ainsi de lâcher pied au moment le plus critique! Assurément nos adversaires n'ont rien de mieux à souhaiter. Vous les dispensez même de l'obligation de vous vaincre. Vous leur livrez la place alors qu'ils s'attendaient à vous trouver plus ardens que jamais sur la brèche! C'est faire merveilleusement leurs affaires et aller au-devant de leurs désirs.»

— Le *Messager* déclare que la nouvelle de la démission de M. Cunin-Gridaine, annoncée hier, est sans fondement.

— Le projet de loi sur la refonte des monnaies de cuivre et de billon n'a pas été retiré, ainsi qu'on l'avait avancé, car, aux termes du règlement, un projet présenté aux Chambres ne peut être retiré que par ordonnance royale, mais il est certain qu'il n'y aura pas de rapport présenté cette année sur cette importante question. Si la commission s'en occupe, il sera laissé à l'état de rapport.

— La note suivante a été communiquée au *Messager*:

«Les divers détails donnés par les journaux sur la rencontre de MM. Lacrosse et Granier de Cassagnac, et sur l'état de santé de l'honorable député de Brest, ont jusqu'ici manqué d'exactitude. D'abord, le pistolet dont M. Lacrosse s'est servi n'a pas fait long feu, mais bien faux feu; ensuite, il a été inutile d'extraire la balle, elle avait traversé la cuisse de part en part. Malgré la gravité de la blessure, les docteurs Wolowski, Sellier, Jules Cloquet, qui soignent M. Lacrosse, espèrent que la guérison s'obtiendra assez promptement.»

La même note se retrouve dans la *Gazette de France* et dans le *Moniteur Parisien*.

Nous pouvons ajouter que les médecins ont cru devoir défendre que personne fût admis auprès du blessé, qui a un peu de fièvre aujourd'hui.

On annonçait ce soir qu'une instruction judiciaire était commencée.

Le Temps rapporte ce matin que le roi, la reine et M. le duc d'Orléans ont fait demander des nouvelles de M. Lacrosse. Nous n'avons pas besoin de dire que presque tous les députés et un nombre considérable de personnes prises dans tous les rangs de la société se sont fait inscrire chez l'honorable député.

ANNONCES.

La Clôture Définitive

et sans remise aucune,

DU DÉBALLAGE DE *F. CANONGETTE*, *Hôtel la Ville de Paris*, Korte Houtstraat, *en cette résidence*, aura lieu CETTE SEMAINE. — On trouve encore à son Magasin AVEC NOUVEAUX RABAIS RÉELS ET EXTRAORDINAIRES, PAPIERS, PLUMES, CRAYONS, CIRES, articles de *Fournitures de Bureaux*, LIVRES DE TOUS GENRES, *Français, Anglais, Italiens.*

Avec rabais de 20 à 80 pc. sur le cours.

4479.

EN VENTE

chez les Frères van Cleef:

LE PÈLERIN

PAR

le Vicomte d'Arlincourt,

3 vol. in-8°. — *Édition originale.* 4484.

NOUVEAUX DENTIFRICES

composés par M. PELLETIER, Membre de l'Académie royale de Médecine de Paris.

ODONTINE.	ÉLIXIR.
Composition solide, d'un emploi facile, d'une odeur et d'une saveur agréables, elle blanchit les dents sans les altérer, conserve et durcit l'émail, prévient et arrête la carie.	Il conserve les dents, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine, enlève l'odeur du cigare, donne à la bouche une fraîcheur délicieuse, et calme les douleurs les plus vives.

S'adresser pour les demandes en gros, au Dépôt-Général, rue de Seine Saint-Germain, 10, à Paris; et à La Haye, Ph. W. Sack et F. Creman, *Spuistraat*; Goes, Lecointre, ph.; Gorcum, D. van Droege; Gouda, P. Hoogland, ph.; Groningue, A. D. Brandon; Harlem, P. Cremer; Leyde, Veuve J. A. Kaldenberg; Leeuwarden, Veuve J. T. Hamstra; Middelbourg, héritiers J. B. Ham; Nimègue, J. van Gils. 4476.

4467. Met een bloedend, diep gewond en gefolterd hart geven wij aan onze Vrienden en Bekenden, zoo binnen als buiten 's lands, te kennen, dat op den 15 December 1841, te Montpellier, in het zuiden van Frankrijk, na alvorens voorzien te zijn geweest van de Heilige Sacramenten der Roomsch-Katholijke Kerk, aan eene borstziekte is overleden ANNA ROSALIA RIES, in den nog zoo bloeijenden leeftijd van ruim 22 jaren. Eene ondernomen reis naar Italië, tot herstelling harer wankelende gezondheid, heeft niet mogen te weeg brengen het behoud van onze eenigste Lieveling; zij was slechts acht dagen daar, toen zij ons van het ouderlijk hart werd ontrukt en haar zoo dierbaar als nuttig leven eindigde. De talrijke Vrienden en Bekenden van de Overledene, die haar hemelsch zachtzinnig en innemend karakter gekend hebben, zoo als Ouders die gevoelen wat het verlies van een, en vooral eenigst Kind is, zullen met ons beseffen en deelnemen in den onbeschrijfelijk smartelijken en pijnlijken slag door ons geleden, welke ons tot onzen laatsten dag bij blijven zal, daar wij in haar missen den eenigen steun en troost in onze klimmende jaren. Zij stierf zacht en gelaten, zoo als zij leefde, met de overtuiging van niets dan goeds in haren korten, doch nuttigen levensloop te hebben gestigt; alleen het scheiden van hare zoo liefdevolle Ouders maakte haar einde hartverscheurend en zieltreffend. De Maatschappij verliest in haar eene met vele zeldzaam begaafde talenten voorziene en met veel vrucht geoefende beschermster der schoone kunsten en wetenschappen, in welke zij, in al hetwelk zij ongewone vorderingen heeft gemaakt, onsterfelijk is zij door hare vele nagelaten werken, hetwelk bewijst dat zij weinig geleefd, maar veel gedaan heeft. Zij was nederig en die nederigheid ging gepaard met goedheid; zij leefde voor de armen, bij wie zij haren tijd van uitspanning sleet en die zij in stilte ondersteunde. Wij zijn ontroostbaar, en God schenke ons kracht om dezen ons ijselijk getroffen hebbende ramp te weerstaan; de ons nog overblijvende bittere dagen zullen wij in het dagelijks bezoeken van haar graf slijten, en de innerlijke en uiterlijke rouw blijven dragen. Haar dierbaar overschot in een vreemd land, circa 400 uren van haren geboortegrond verwijderd, om op begeerte der Overledene niet willende achterlaten, en het medevoeren daarvan in dit jaargetijde, is oorzaak dat deze kennisgeving zoo laat te voorschijn wordt gebragt.

Aken
den 14 Maart 1842.

S. L. RIES.
A. J. RIES, geb. VLANDER.

Société des Bateaux à Vapeur

entre Amsterdam et la Frise.

Départs { d'Amsterdam, mardi, jeudi et samedi, } le matin à
{ d'Harlingue, mercredi, vendredi et dimanche, } 8 heures.

4480.

BREVETS D'INVENTIONS ET DE PERFECTIONNEMENT.

FUMIGATIONS PECTORALES.

L'appareil à fumigations de J. Espic, pharm. à Bordeaux, breveté par le gouvernement sous le nom de *Fumigateur Pectoral*, se compose de *Cigarettes* que l'on fume et dont on aspire la fumée. L'expérience de plusieurs années s'est prononcée d'une manière positive en faveur de ce moyen ingénieux, dont l'efficacité est incontestable dans les affections *nerveuses des voies aériennes et de la respiration, de la poitrine, du cœur et de la tête.* Ainsi *l'asthme, la toux, l'enrouement, les rhumes, les maux de gorge, les palpitations de cœur, les migraines*, etc., etc., résistent rarement à la puissance médicatrice de quelques fumigations. Dépôts chez M. W. C. van Dort à La Haye et les principales villes de ce pays. M4452.

MONDON, Restaurateur,

ci-devant entrepreneur de la Société de l'Union à Anvers, a l'honneur de prévenir MM. les Voyageurs qu'il vient d'ouvrir un Hôtel dit *Hôtel des Étrangers*, Quai Van Dyck, n° 55 et 56, vis-à-vis l'arrivée des bateaux à vapeur à Anvers.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 23 MARS.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 22 mars.	Cours du 23 mars. Fluctuations		
Dette active	5	101 11/16	de 101 5/8	à	—
d° d°	2½	52 1/8	» 52 1/8	»	—
d° différée		—	» 1/128	»	—
Billets de chance		26 3/4	» 26 11/16	»	26 3/4
Syndicat	4½	—	» 92 15/16	»	—
d°	3½	—	» —	»	—
Société de Commerce	4½	156 1/4	» 156 1/2	»	—
d° nouvelle	4	—	» —	»	—
Emprunt de 1836		—	» —	»	—
d° des Indes	5	98 3/4	» 98 15/16	»	99
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 5/8	»	—
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 105 3/8	»	—
Ins. au G. L.	6	—	» —	»	—
Certificats d°		—	» —	»	—
d° 1° Hamboure		—	» —	»	—
d° à Londres 1822	5	—	» —	»	—
d° inscript. 1831/33	5	—	» 98 1/2	»	—
Emprunt de 1840	4	—	» 88 3/4	»	
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	»	—
[illegible]			» —	»	—
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	»	—
d° à Londres		—	» —	»	—
Passive		—	» 5 3/16	»	—
Dette différée à Paris		—	» —	»	—
Deffered		—	» —	»	—
Ardouin	5	21 9/16	» 21 5/8	»	21 11/16
AUTRICHE.					
Oblig. Goll & Comp.	5	—	» 98	»	—
d° métalliques	5	—	» 106 1/2	»	—
d° d°	2½	—	» —	»	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	»	—
d° à Naples	5		» —	»	—
d° à Londres	5	—	» —	»	—
DANEMARCK.					
Obl. à Londres	3	—	» —	»	—
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	»	—
FRANCE, inscr. au G. L.	3	—	» —	»	—
POLOGNE, Act. 1835		—	» —	»	—
BRÉSIL, Cons. Ann.	5	69 3/4	» 70	»	—
MEXIQUE, d°	5	—	» —	»	—
COLOMBIE, emp. 1824	6	—	» —	»	—
PÉROU, d° d°	6	—	» —	»	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres	3	—	» —	»	—

BOURSE DE LONDRES DU 21 MARS.

Cons. 3 %	89 5/8 p.
Holl. dette act. 2½	52 1/4
Dito dito 5 %	103 1/8, 1/2
Dito Emprunt 1837, 5 %	100, 100 1/4
Espagne	24 5/8, 3/4
Portug. (nouv.)	34 1/4, 3/8
Russes	112 1/2, 113

BOURSE DE PARIS DU 22 MARS.

	Int.	Cours du 21 mars.	Cours du 22 mars. Fluctuations		
FRANCE.					
Cinq pour cent.		—	de 117 60	à	—
Trois pour cent.		80 60	» 80 60	»	—
ESPAGNE.					
Emprunt Ardouin.		25 5/8	» 25 5/8	»	25 3/4
Anc. différée		—	» —	»	—
Nouv. différée		—	» —	»	—
Passive.		—	» 5 3/4	»	5 1/2
NAPLES.					
Certificats Falconnet.		106 90	» 106 90	»	—
PAYS-BAS.					
2½ pour cent.		—	» —	»	—
BELGIQUE.					
Dette active.	5	105 5/8	» 105 1/2	»	—
Dito		—	» —	»	—
Banque Belge.		1010 00	» 1010 00	»	—
ÉTATS-UNIS.					
Obl. de la Banque.		—	» —	»	—
Ech. oct. 1841 et oct. 1842.		—	» —	»	—
(Jouiss. du 15 oct. 1840.)		—	» —	»	—
Ville de New-York, janvier 1841.		—	» —	»	—
État de New-York, octobre 1840.	5	—	» —	»	—
État d'Ohio, 1er fév. 1841.	5	—	» —	»	—

BOURSE DE VIENNE DU 16 MARS.

Métalliques, 5 %	107 1/2	Lots de 1834	[illegible]
Dito 4 %	100 1/2	Actions de la Banque	[illegible]
Dito 3 %			

BOURSE D'ANVERS DU 22 MARS.

	Int.	
Métalliques.	5	111
Naples	5	—
Ardouin	5	21 5/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	5 1/4
Lots de Haas		25

Cours après la Bourse (2 ½ heures).
Ardouin 21 5/8

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau, Petit-Marché-aux-Herbes, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Viery, directeur correspondant, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.